

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 2 avril

Sont présents: MM. les échevins L'Espérance, président, Robillard, Leclaire, Prud'homme, O'Connell, Ward et Lévy.

1.—Soumise et lue une lettre du professeur Jean Fort-Roumens, sollicitant la charge de bibliothécaire.

Renvoyée à la sous-commission de la Bibliothèque.

2.—Soumis un compte du secrétaire de la Commission, au montant de cinq dollars pour timbres et billets de tramways.

Résolu: De payer ce compte.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

Résolu: Que M. L. R. Montbriant, architecte, soit requis de préparer un plan et un cahier des charges pour la pose d'un plancher en tuiles ou en mosaïque, à l'étage de l'entrée principale de l'hôtel de ville, avec prière de préparer un rapport à ce sujet, pour la prochaine assemblée. (M. l'échevin Ward dissident).

4.—M. l'échevin Leclaire soulève la question de la réintégration de M. de Montigny, et demande à M. le président s'il est vrai que M. de Montigny a repris possession de son bureau.

Sur réponse affirmative de M. le président,

M. l'échevin Leclaire

Propose: Que M. de Montigny reçoive instruction d'attendre, avant de reprendre la charge qu'il occupait auparavant, que la résolution du Conseil adoptée à sa séance du 29 mars dernier (1909) ait été ratifiée par la Commission des Finances.

Sur ce, M. l'échevin Lévy demande le "next meeting".

Vu les objections soulevées par d'autres membres de la Commission,

M. le président déclare le "next meeting" dans l'ordre.

5.—La question de la nomination d'un bibliothécaire étant de nouveau soulevée, M. l'échevin Prud'homme maintient son "next meeting", la séance actuelle n'étant que la continuation de la précédente.

6.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que le surintendant de l'Hôtel de Ville soit prié de préparer un état estimatif du coût d'une certaine chambre de toilette.

7.—M. l'échevin O'Connell soulève de nouveau la discussion sur le "next meeting" demandé par M. l'échevin Lévy, et,

Après délibération, on fait venir un des membres du Département en Loi.

Mtre J.-L. Archambault se présente devant la Commission et, après avoir pris connaissance de l'extrait des minutes du Conseil concernant M. de Montigny, dit qu'au point de vue de la courtoisie, ce dernier devrait s'abstenir de reprendre son poste avant que la Commission des Finances ait fait rapport au Conseil, mais que, dans son opinion, la résolution du Conseil qu'on vient de lui soumettre est finale sur cette question de nomination de M. de Montigny, et que la formalité de la référence à la Commission des Finances n'est requise que pour ce qui a rapport au virement de fonds pour le paiement du salaire de \$2,000 à M. de Montigny, suivant le certificat du contrôleur.

L'avocat déclare, après discussion, qu'il n'y a pas lieu de demander le "next meeting" dans les circonstances, attendu que cette séance est la continuation d'une précédente séance où une décision finale doit être prise.

L'avocat de la Cité ajoute de plus, que cette Commission ayant reçu une résolution du Conseil au sujet de l'engagement de M. de Montigny, et l'ayant déposée aux archives, ladite Commission en prend connaissance définitive, et ne peut passer outre.

Sur ce, M. l'échevin Leclaire

Propose: Que M. de Montigny reçoive instruction d'attendre avant de reprendre la charge qu'il occupait auparavant, que la résolution du Conseil, adoptée à sa séance du 29 mars dernier (1909), ait été ratifiée par la Commission des Finances.

CITY HALL COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 2nd of April

Present: Ald. L'Espérance, chairman, Robillard, Leclaire, Prud'homme, O'Connell, Ward and Lévy.

1.—Submitted and read a letter from professor Jean Fort-Roumens, asking for the position of librarian.

Referred to the sub-committee on Library.

2.—Submitted an account from the secretary of the Committee, amounting to five dollars, for stamps and car fare.

Resolved: That the said account be paid.

3.—On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved. That Mr. L. R. Montbriant, architect, be asked to prepare a plan and specifications for laying a tile or mosaic floor, in the corridor of the main entrance of the City Hall, and report thereon for the next meeting. (Ald. Ward dissenting).

4.—Ald. Leclaire raised the question of Mr. de Montigny's reinstatement, and asked the chairman whether it was a fact that Mr. de Montigny had returned to his office.

The chairman having stated that such was the case,

Ald. Leclaire

Moved: That Mr. de Montigny be notified to wait, before resuming his duties, until the resolution of Council adopted at its meeting held the 29th of March ult., (1909) has been ratified by the Finance Committee.

Ald. Lévy called "next meeting."

In view of the objections raised by other members of the Committee,

The chairman declared that the "next meeting" could be called.

5.—The question of appointing a librarian being again brought up, Ald. Prud'homme maintained his "next meeting", the present meeting being the continuation of the previous one.

6.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City Hall superintendent be asked to prepare an estimate of the cost of a certain lavatory.

7.—Ald. O'Connell again brought up the question of the "next meeting" called by Ald. Lévy, and,

After deliberation, one of the members of the Law Department was sent for.

Mr. J. L. Archambault appeared before the Committee and, after examining the extract from the minutes of Council, anent Mr. de Montigny, stated that, through courtesy, the latter should abstain from resuming his duties until the Finance Committee has made a report to Council, but that, in his opinion, the resolution of Council was final as to the appointment of Mr. de Montigny, and that the formality of the reference to the Finance Committee, was only required in connection with the variation of \$2,000 to pay Mr. de Montigny's salary, according to the City comptroller's certificate.

The City attorney declared, after discussion, that the "next meeting" was out of order, under the circumstances, as this meeting is the continuation of the preceding meeting, and that a final decision should be taken.

The City attorney added furthermore, that this Committee having received a resolution of Council anent Mr. de Montigny's reinstatement and having ordered the same to be filed of record, the said Committee should finally consider said resolution and that they cannot overlook the same.

Ald. Leclaire then

Moved: That Mr. de Montigny be notified not to resume his duties, until the resolution of Council, adopted at its meeting held the 29th of March ult. (1909), has been ratified by the Finance Committee.